

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220613-2022_06_13_08-DE



(Finistère)

Landéda, le 7 juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2022

TARIFS ABERS 2022

RAPPORT N°08/06/2022

Les fêtes maritimes Abers 2022 se déroulent du 29 au 31 juillet 2022. Elles sont portées par la Commune avec des bénévoles.

Dans ce cadre, des tarifs doivent être adoptés pour la restauration, la buvette mais également les droits de place.

En ce qui concerne la restauration et la buvette, il est proposé également de déléguer au maire l'ajustement des tarifs dans le cas où, du fait du contexte économique, ils devront être revus.

Ainsi, les tarifs fixés en annexe sont des montant minimum.

Pour les droits de place, ils se divisent en deux catégories :

- Le marché : 75 € l'emplacement de 3 x 3 m pour la durée de la fête
- Les Food trucks : 600 € pour la durée de la fête.

-

Ces tarifs ont eu un avis favorable de la commission des finances.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer les tarifs tel que prévu en annexe ;
- De déléguer à Mme le Maire les ajustements des tarifs de la restauration et buvette dans le cas où une augmentation de la fourniture interviendrait.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 18
Votants	= 25

Délibération du conseil municipal

N°08/06/2022

Réunion du 13 juin 2022

TARIFS ABERS 2022

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, 1^{er} adjoint au maire de la commune,

Étaient présents : David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Jean-Pierre GAILLARD, Italia BIANCHI-RAMEL, Pascale BIHANNIC

Absents :

Christine CHEVALIER donne procuration à David KERLAN
Daniel GODEC donne procuration à Alexandre TREGUER
Hervé LOUARN donne procuration à Anne POULNOT-MADEC
Marine VAUTIER donne procuration à Nolwenn DAUPHIN
Jean-Luc LE ROUX donne procuration à Laurent QUEZEDE
Erwan DENEZ donne procuration à Italia BIANCHI-RAMEL
Christophe ARZUR donne procuration à Pascale BIHANNIC
Camille SORDET, Martine KERFOURN

Madame Anne POULNOT-MADEC a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal adopte par 25 voix Pour,

Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs tel que prévu en annexe.

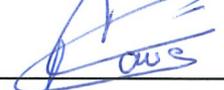
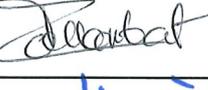
ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide de déléguer à Mme le Maire les ajustements des tarifs de la restauration et buvette dans le cas où une augmentation de la fourniture interviendrait.

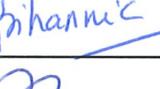
Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220613-2022_06_13_08-DE

CHEVALIER Christine	Procurator à David KERLAN
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procurator à Alexandre TRÉGUER
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procurator à Anne POULNOT-MADEC

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie- Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	Absente
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procurator à Nolwenn DAUPHIN
LE ROUX Jean-Luc	Procurator à Laurent QUÉZÉDÉ
DENEZ Erwann	Procurator à Italia BIANCHI-RAMEL
KERFOURN Martine	Absente
ARZUR Christophe	Procurator à Pascale BIHANNIC
BIHANNIC Pascale	
BIANCHI RAMEL Italia	

Le maire

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Le maire

[Signature]

[Signature]

Le maire

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Le maire

[Signature]